



**Mairie de Naves**  
1, rue de l'hôtel de Ville  
19 460 NAVES

Tél. : 05.55.26.60.16  
mairiedenaves@gmail.com  
naves19.fr

# Convention de mise à disposition d'une « SALLE MUNICIPALE » ASSOCIATION DE NAVES

**Entre :**

La commune de **NAVES** représentée par son Maire, **M. LONGY Hervé**  
**D'une part,**

**Et :**

**L'Association**

Nom : .....

Adresse du Siège Social : .....

Représentée par : .....

Fonction : .....

Mail : .....

Tél : .....

**D'autre part,**

- **OBJET :**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation de la salle polyvalente et les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur.

La mairie met à disposition de l'utilisateur les salles suivantes :

- **Salle Multiactivité du Pré- Bourru**
- **Salle Saint Martial**

Le Classement de la salle du Pré-Bourru établi par la commission de sécurité est :

Type : L                                      Catégorie : **2ème**                                      Capacité d'accueil : **938 Personnes**

Le Classement de la salle Saint Martial établi par la commission de sécurité est :

Type : L                                      Catégorie : **4ème**                                      Capacité d'accueil : **282 Personnes**

Il a été dit et convenu ce qui suit :

La salle des fêtes ci-dessous mentionnée est louée à l'utilisateur ci-dessus :

**Salle Multiactivité du Pré- Bourru**

- Salle
- Cuisine

**Salle Saint Martial**

- Salle
- Cuisine

**MOTIF DE LA LOCATION :** .....

- **Assurance:**

Chaque utilisateur devra justifier d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour les accidents corporels et matériels pouvant survenir à lui-même comme aux tiers.

La municipalité est déchargée de toute responsabilité pour les accidents corporels directement liés aux activités et pouvant intervenir pendant l'utilisation de la salle ainsi que pour les dommages subis aux biens entreposés par les utilisateurs.

Elle ne saurait être tenue responsable des vols commis dans l'enceinte de la salle et ses annexes.

Assurance responsabilité civile souscrite auprès de : \_\_\_\_\_

Sous le n° de police : \_\_\_\_\_

- **Responsabilité:**

L'organisateur reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite. Les mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte.

- **Rangement et nettoyage**

Le nettoyage et le rangement sont à la charge de l'organisateur. Les locaux doivent être rendus propres, rangés et en état. Si l'état de la salle nécessite l'intervention de la collectivité, cela sera facturé et le chèque de caution sera encaissé.

Le matériel devra être rangé à l'endroit prévu. Les poubelles doivent impérativement être mises dans les containers prévus à cet effet et ne pas empiéter sur le trottoir.

- **Prix**

Paraphes

Convention pour les associations de Naves

Le présent droit d'utilisation est accordé à l'utilisateur à **titre gratuit**

- **Cautions de garantie**

Une caution de **400€** en garantie des dommages éventuels et une caution de **250€** pour nettoyage incomplet, libellé à l'ordre du Trésor Public, sous forme de chèque, seront déposées.

- **Mesure de sécurité**

L'utilisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières lors de l'installation du matériel et s'engage à les appliquer.
- Avoir constaté avec le représentant de la commune, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et que les dégagements et couloirs desservant les différentes pièces et conduisant aux portes de sorties et issues de secours ne seront pas encombrés pendant la manifestation.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur d'utilisation de la salle des fêtes;

**Le signataire déclare avoir pris connaissance de la présente convention et s'engage à la respecter. En cas de fausse déclaration, l'utilisateur s'expose à des poursuites administratives et pénales.**

Pour l'utilisateur

Fait à NAVES le .....

Nom et prénom

.....

Pour la commune

Fait à NAVES le .....

Nom et prénom

.....

**Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »**

**Rappel des documents à fournir :**

- **Cautions : un chèque de caution de 400€** libellé à l'ordre du Trésor Public est déposé en garantie des dommages éventuels.
- **Cautions : un chèque de caution de 250€** libellé à l'ordre du Trésor Public est déposé en garantie du ménage incomplet
- **Un document d'assurance responsabilité civile** est également déposé.

**Date et motif de la location :** \_\_\_\_\_

Paraphes

Convention pour les associations de Naves

Nom Association : \_\_\_\_\_

Tel Mobile : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**DEMANDE DE MATERIEL SALLE MULTIACTIVITE PRE-BOURRU**

OUI

NON

**TABLES Rectangulaires** (DISPONIBLES - 50)

Nombre de tables demandés : \_\_\_\_\_

**CHAISES** (DISPONIBLES - 250)

Nombre de chaises demandés : \_\_\_\_\_

**DEMANDE DE SCENE MODULABLE PRE-BOURRU**

OUI

NON

SI OUI (payant):

30 éléments supplémentaires de 1,20 x 1,20m ou diminution.

(Colorier la surface dont vous avez besoin)


**DEMANDE DE MATERIEL SAINT MARTIAL**

OUI

NON

**TABLES Rondes** (DISPONIBLES - 7)

Nombre de tables demandés : \_\_\_\_\_

**CHAISES** (DISPONIBLES - 100)

Nombre de chaises demandés : \_\_\_\_\_

**TABLES Rectangulaires** (DISPONIBLES - 15)

Nombre de tables demandés : \_\_\_\_\_

**DEMANDE DE DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE**

OUI

NON

Une demande d'autorisation temporaire d'un débit de boissons est obligatoire pour les associations ainsi que les utilisateurs qui vendent des boissons lors de manifestations ouvertes au public.

La demande doit être instruite au **minimum 1 mois** avant la manifestation.

Cette autorisation est soumise à l'exercice du pouvoir de police en ce qui concerne les heures d'ouverture, les règles d'hygiène et de sécurité, l'ordre public et les lois sur l'ivresse publique.

L'heure de début : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

L'heure de fin : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_